



Rupture conventionnelle de cdi suite au harcèlement moral

Par **Canelle**, le **18/05/2010** à **15:54**

Bonjour, rnje vous explique ma situation... je suis dans la société depuis 4 ans (3 ans en cdi et 1an auparavant en cdd), actuellement je suis en congé maternité juske debut juin. rn depuis que je travaille là bas je subis des remarques désobligeantes par ma supérieure (responsable d'antenne) et me suis fait convoquée à plusieurs reprises car j'avais l'audace de lui répondre ! en fait, il faut qu'elle est tout le temps quelqu'un en ligne de mire. actuellement c'est une autre collègue, qui a d'ailleurs commencé à en parler au siege social ! bref, ne voulant pas subir à nouveau tout cela, j'ai demandé une rupture conventionnelle de cdi, et j'ai rdv avec le grand patron samedi matin ! rnaussi, j'aurais voulu savoir ce que je dois faire pour obtenir une "indemnité spéciale", c'est à dire que je ne veux pas spécialement aller jusqu'aux prud'hommes, mais j'aimerais une indemnité pour ce que j'ai vécu ! je ne sais pas trop combien il faut que je demande (car je n'oublie pas que c'est moi qui ait demandé cette rupture !). Et de combien est l'indemnité légale de licenciement sachant que je gagne 1181 € par mois, que nous avons le 13e mois et une prime de vacances de 600 € environ.rn je vous remercie par avance !

Par **fabienne034**, le **18/05/2010** à **16:26**

bonjour, rn rnoui c'est possible mais il faut d'abord démontrer le harcèlement moralrn rn pour tout savoir sur le harcèlement moral:rn rn <http://www.fbls.net/harcelement.htm>rn rn ensuite vous pouvez demander une indemnisation supérieure en cas de rupture conventionnelle de contrat de travail:rn rn pour tout savoir sur la rupture conventionnelle de contrat de travail:rn rn <http://www.fbls.net/rupturenegoW.htm>